

Image not found or type unknown



Séparation de biens familiales

Par **André**, le **25/04/2011** à **23:24**

Bonjour,
En tant qu'héritière peut-on faire profiter ce bien par un de ses fils? Doit-on passer devant Notaire? Venant d'hériter une parcelle de terrain ma soeur souhaiterait faire bénéficier cette parcelle par un de ses fils. Est-elle libre de procéder ainsi, les autres enfants étant lésés? Y aura t-elle des frais? Merci André

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **17:55**

Elle doit faire donation du terrain à son fils mais à son décès, les autres enfants pourront exiger leur part